

AVENANT NUMÉRO 2

À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS DANS LA COMMUNAUTÉ D'ESSIPIT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2028

ENTRE : LE CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS D'ESSIPIT,
représenté par le chef
(ci-après appelé le « Conseil »)

ET : SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,
représenté par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
(ci-après appelé le « Canada »)

ET : LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,
représenté par le ministre de la Sécurité publique, le ministre responsable
des Relations avec les Premières Nations et les Inuit et le ministre
responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne,
agissant respectivement par le sous-ministre de la Sécurité publique, le
secrétaire général associé aux Relations avec les Premières Nations et les
Inuit et le secrétaire général associé aux Relations canadiennes (ci-après
appelé le « Québec »)

(ci-après collectivement appelés les « Parties »)

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les Parties ont conclu, le 23 août 2018, l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2028 (ci-après appelée l'« Entente »);

ATTENDU QUE, le cas échéant, l'Entente comprend toutes modifications antérieures au présent avenant effectuées par avenant signé entre les Parties;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Entente, conformément au sous-article 6.3 de cette entente, afin de soutenir la stabilisation de la prestation des services policiers;

ATTENDU QUE cette modification vise notamment à augmenter le budget opérationnel du Corps de police d'Essipit à partir de l'exercice financier 2022-2023;

ATTENDU QUE cette modification vise également à accorder une contribution supplémentaire relative à l'ajout de deux (2) policiers additionnels pour la prestation des services policiers;

PAR CONSÉQUENT, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante du présent avenant.
2. Toutes les modalités de l'Entente demeurent inchangées, hormis celles indiquées dans la présente modification.
3. Le paragraphe 2.1.2 de l'Entente est remplacé par ce qui suit :

2.1.2 Le corps de police est constitué, pour l'exercice financier 2018-2019 et 2019-2020, d'un effectif minimum de trois (3) policiers (postes équivalents temps complet), incluant le directeur du corps de police, et de quatre (4) policiers, incluant le directeur du corps de police, à compter de 2020-2021. À compter de l'exercice financier 2022-2023 et pour les suivants à la présente entente, le corps de police sera constitué d'un effectif minimum de six (6) policiers (postes équivalents temps complet), incluant le directeur du corps de police.

Le corps de police est assisté, dans son travail, par le personnel de soutien requis.

4. Le sous-paragraphe 4.2.1 b) de l'Entente est remplacé par le suivant :

- b) selon le budget figurant à l'Annexe A de la présente entente, à :
 - 343 742 \$ pour l'exercice financier 2018-2019;
 - 353 195 \$ pour l'exercice financier 2019-2020;
 - 480 639 \$ pour l'exercice financier 2020-2021;
 - 493 857 \$ pour l'exercice financier 2021-2022;
 - 794 142 \$ pour l'exercice financier 2022-2023;
 - 815 981 \$ pour l'exercice financier 2023-2024;
 - 838 420 \$ pour l'exercice financier 2024-2025;
 - 861 477 \$ pour l'exercice financier 2025-2026;
 - 885 168 \$ pour l'exercice financier 2026-2027;
 - 909 510 \$ pour l'exercice financier 2027-2028;totalisant 6 776 131 \$ pour l'ensemble de l'Entente.

5. Les sous-paragraphe 4.2.2 e), f), g), h), i) et j) de l'Entente sont remplacés par les suivants :

- e) Pour l'exercice financier 2022-2023 :
 - 412 954 \$ pour le Canada;
 - 381 188 \$ pour le Québec.
- f) Pour l'exercice financier 2023-2024 :
 - 424 310 \$ pour le Canada;
 - 391 671 \$ pour le Québec.
- g) Pour l'exercice financier 2024-2025 :
 - 435 978 \$ pour le Canada;
 - 402 442 \$ pour le Québec.
- h) Pour l'exercice financier 2025-2026 :
 - 447 968 \$ pour le Canada;
 - 413 509 \$ pour le Québec.
- i) Pour l'exercice financier 2026-2027 :
 - 460 287 \$ pour le Canada;
 - 424 881 \$ pour le Québec.
- j) Pour l'exercice financier 2027-2028 :
 - 472 945 \$ pour le Canada;
 - 436 565 \$ pour le Québec.

6. Les exercices financiers de 2022-2023 à 2027-2028 de l'Annexe A de l'Entente sont remplacés par l'Annexe A jointe au présent avenant.

7. Le paragraphe 4.5.1 est remplacé par le suivant :

4.5.1 Les modalités suivantes s'appliquent au report des fonds non dépensés :

- a) Avec l'autorisation écrite du Canada et du Québec, le Conseil peut reporter les fonds non dépensés à la fin d'un exercice financier à l'exercice financier suivant, à l'exception des dépenses liées à la COVID-19, à condition que le financement ait été avancé et que le Conseil propose d'utiliser les fonds pour couvrir des dépenses admissibles énumérées dans la présente Entente ou à des fins compatibles avec ses objectifs et ses activités. Pour obtenir une telle autorisation écrite, le Conseil doit fournir au Canada et au Québec un avis écrit;
- b) L'avis doit décrire comment le Conseil prévoit utiliser les fonds non dépensés et inclure tout renseignement exigé par le Canada et le Québec et doit être présenté conformément à l'état de fonds non dépensés approuvés fourni à l'Annexe D - État des flux de trésorerie;
- c) Les fonds non dépensés doivent être clairement indiqués dans l'état des flux de trésorerie exigé au paragraphe 4.3.1 ainsi que dans les états financiers annuels vérifiés prévus au paragraphe 4.9.2. Toute somme qui n'est pas dépensée à l'expiration de la présente Entente, à moins qu'elle soit renouvelée, constitue une dette envers le Canada et le Québec.

8. Les annexes D et E de l'Entente sont remplacées par l'Annexe D jointe au présent avenant.
9. Toute référence à l'Annexe E dans l'Entente est une référence à l'Annexe D.
10. Le présent avenant peut être exécuté en plusieurs exemplaires, dont chacun sera considéré comme un original et dont tous constitueront un seul et même avenant. Chaque partie recevra tous les exemplaires signés; il est entendu que toutes les Parties n'ont pas à signer les mêmes exemplaires.
11. L'échange de copies du présent avenant et des pages de signature, que ce soit au moyen d'un document fait au format « Portable Document Format (PDF) », ou par tout autre moyen électronique conçu pour préserver le graphisme et l'apparence d'un document, ou par une combinaison de tels moyens, constituera une exécution et une transmission effective du présent avenant que les Parties pourront employer en toutes circonstances en lieu et place de l'original.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent avenant par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :

POUR LE CONSEIL,


LE CHEF

16 mars 2023
signé le

POUR SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,

Digitally signed by Malone,
Daniel
Date: 2023.03.11 12:09:06
-05'00'

Malone, Daniel

LE DIRECTEUR PAR INTÉRIM
PROGRAMMES DES SERVICES DE POLICE
AUTOCHTONES
SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

_____ signé le

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,

LE SOUS-MINISTRE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

signé le

et

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
AUX RELATIONS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS
ET LES INUIT

signé le

et

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
AUX RELATIONS CANADIENNES

signé le

Annexe A
Budget du corps de police

Revenus pour l'exercice financier 2022-2023

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	412 954,00 \$
Gouvernement du Québec	381 188,00 \$
Sous-total – En espèce	794 142,00 \$
Total du financement gouvernemental	794 142,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	794 142,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2022-2023

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			Total
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	
Assurance	3 010,00 \$	2 779,00 \$		5 789,00 \$
Coûts des installations policières	9 935,00 \$	9 171,00 \$		19 106,00 \$
Dépenses administratives	31 412,00 \$	28 995,00 \$		60 407,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	28 131,00 \$	25 968,00 \$		54 099,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	471,00 \$	434,00 \$		905,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	9 876,00 \$	9 117,00 \$		18 993,00 \$
Équipement policier	3 057,00 \$	2 821,00 \$		5 878,00 \$
Formation et recrutement	9 309,00 \$	8 593,00 \$		17 902,00 \$
Frais juridiques	940,00 \$	868,00 \$		1 808,00 \$
Honoraires professionnels	1 411,00 \$	1 303,00 \$		2 714,00 \$
Organes directeurs de la police	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	310 600,00 \$	286 706,00 \$		597 306,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	940,00 \$	868,00 \$		1 808,00 \$
Voyages en régions éloignées	2 822,00 \$	2 605,00 \$		5 427,00 \$
Sous-total – En espèce	412 954,00 \$	381 188,00 \$	0,00 \$	794 142,00 \$
Dépenses totales :	412 954,00 \$	381 188,00 \$	0,00 \$	794 142,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	424 310,00 \$
Gouvernement du Québec	391 671,00 \$
Sous-total – En espèce	815 981,00 \$
Total du financement gouvernemental	815 981,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	815 981,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	3 093,00 \$	2 855,00 \$		5 948,00 \$
Coûts des installations policières	10 223,00 \$	9 436,00 \$		19 659,00 \$
Dépenses administratives	32 275,00 \$	29 793,00 \$		62 068,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	28 905,00 \$	26 682,00 \$		55 587,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	484,00 \$	446,00 \$		930,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	10 148,00 \$	9 367,00 \$		19 515,00 \$
Équipement policier	3 141,00 \$	2 899,00 \$		6 040,00 \$
Formation et recrutement	9 579,00 \$	8 843,00 \$		18 422,00 \$
Frais juridiques	966,00 \$	892,00 \$		1 858,00 \$
Honoraires professionnels	1 450,00 \$	1 339,00 \$		2 789,00 \$
Organes directeurs de la police	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	319 140,00 \$	294 591,00 \$		613 731,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	966,00 \$	892,00 \$		1 858,00 \$
Voyages en régions éloignées	2 900,00 \$	2 676,00 \$		5 576,00 \$
Sous-total – En espèce	424 310,00 \$	391 671,00 \$	0,00 \$	815 981,00 \$
Dépenses totales :	424 310,00 \$	391 671,00 \$	0,00 \$	815 981,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	435 978,00 \$
Gouvernement du Québec	402 442,00 \$
Sous-total – En espèce	838 420,00 \$
Total du financement gouvernemental	838 420,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	838 420,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			Total
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	
Assurance	3 178,00 \$	2 934,00 \$		6 112,00 \$
Coûts des installations policières	10 518,00 \$	9 709,00 \$		20 227,00 \$
Dépenses administratives	33 163,00 \$	30 612,00 \$		63 775,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	29 700,00 \$	27 416,00 \$		57 116,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	497,00 \$	459,00 \$		956,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	10 427,00 \$	9 625,00 \$		20 052,00 \$
Équipement policier	3 227,00 \$	2 979,00 \$		6 206,00 \$
Formation et recrutement	9 857,00 \$	9 099,00 \$		18 956,00 \$
Frais juridiques	993,00 \$	916,00 \$		1 909,00 \$
Honoraires professionnels	1 490,00 \$	1 376,00 \$		2 866,00 \$
Organes directeurs de la police	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	327 916,00 \$	302 691,00 \$		630 607,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	993,00 \$	916,00 \$		1 909,00 \$
Voyages en régions éloignées	2 979,00 \$	2 750,00 \$		5 729,00 \$
Sous-total – En espèce	435 978,00 \$	402 442,00 \$	0,00 \$	838 420,00 \$
Dépenses totales :	435 978,00 \$	402 442,00 \$	0,00 \$	838 420,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2025-2026
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	447 968,00 \$
Gouvernement du Québec	413 509,00 \$
Sous-total – En espèce	861 477,00 \$
Total du financement gouvernemental	861 477,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	861 477,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2025-2026
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			Total
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	
Assurance	3 266,00 \$	3 014,00 \$		6 280,00 \$
Coûts des installations policières	10 822,00 \$	9 989,00 \$		20 811,00 \$
Dépenses administratives	34 075,00 \$	31 454,00 \$		65 529,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	30 517,00 \$	28 170,00 \$		58 687,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	511,00 \$	471,00 \$		982,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	10 714,00 \$	9 889,00 \$		20 603,00 \$
Équipement policier	3 316,00 \$	3 061,00 \$		6 377,00 \$
Formation et recrutement	10 143,00 \$	9 362,00 \$		19 505,00 \$
Frais juridiques	1 020,00 \$	941,00 \$		1 961,00 \$
Honoraires professionnels	1 531,00 \$	1 414,00 \$		2 945,00 \$
Organes directeurs de la police	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	336 932,00 \$	311 017,00 \$		647 949,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	1 020,00 \$	941,00 \$		1 961,00 \$
Voyages en régions éloignées	3 061,00 \$	2 826,00 \$		5 887,00 \$
Sous-total – En espèce	447 968,00 \$	413 509,00 \$	0,00 \$	861 477,00 \$
Dépenses totales :	447 968,00 \$	413 509,00 \$	0,00 \$	861 477,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	460 287,00 \$
Gouvernement du Québec	424 881,00 \$
Sous-total – En espèce	885 168,00 \$
Total du financement gouvernemental	885 168,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	885 168,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	3 356,00 \$	3 097,00 \$		6 453,00 \$
Coûts des installations policières	11 134,00 \$	10 277,00 \$		21 411,00 \$
Dépenses administratives	35 012,00 \$	32 319,00 \$		67 331,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	31 357,00 \$	28 944,00 \$		60 301,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	525,00 \$	484,00 \$		1 009,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	11 008,00 \$	10 162,00 \$		21 170,00 \$
Équipement policier	3 407,00 \$	3 145,00 \$		6 552,00 \$
Formation et recrutement	10 436,00 \$	9 633,00 \$		20 069,00 \$
Frais juridiques	1 048,00 \$	967,00 \$		2 015,00 \$
Honoraires professionnels	1 574,00 \$	1 452,00 \$		3 026,00 \$
Organes directeurs de la police	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	346 197,00 \$	319 570,00 \$		665 767,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	1 048,00 \$	967,00 \$		2 015,00 \$
Voyages en régions éloignées	3 145,00 \$	2 904,00 \$		6 049,00 \$
Sous-total – En espèce	460 287,00 \$	424 881,00 \$	0,00 \$	885 168,00 \$
Dépenses totales :	460 287,00 \$	424 881,00 \$	0,00 \$	885 168,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	472 945,00 \$
Gouvernement du Québec	436 565,00 \$
Sous-total – En espèce	909 510,00 \$
Total du financement gouvernemental	909 510,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	909 510,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	3 448,00 \$	3 182,00 \$		6 630,00 \$
Coûts des installations policières	11 454,00 \$	10 573,00 \$		22 027,00 \$
Dépenses administratives	35 975,00 \$	33 208,00 \$		69 183,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	32 219,00 \$	29 740,00 \$		61 959,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	539,00 \$	498,00 \$		1 037,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	11 311,00 \$	10 441,00 \$		21 752,00 \$
Équipement policier	3 501,00 \$	3 231,00 \$		6 732,00 \$
Formation et recrutement	10 737,00 \$	9 911,00 \$		20 648,00 \$
Frais juridiques	1 076,00 \$	994,00 \$		2 070,00 \$
Honoraires professionnels	1 617,00 \$	1 492,00 \$		3 109,00 \$
Organes directeurs de la police	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	355 720,00 \$	328 358,00 \$		684 078,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	1 076,00 \$	994,00 \$		2 070,00 \$
Voyages en régions éloignées	3 232,00 \$	2 983,00 \$		6 215,00 \$
Sous-total – En espèce	472 945,00 \$	436 565,00 \$	0,00 \$	909 510,00 \$
Dépenses totales :	472 945,00 \$	436 565,00 \$	0,00 \$	909 510,00 \$

ANNEXE D
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

État de Fonds non Dépensés Approuvés									
Identification du dossier (numéro de projet, région,....autre)	Nom du Bénéficiaire		Titre du Projet / Programme				Type du Financement		
0	0	0	0	0	0	0	0	0	Contribution
Résumé du Fonds non dépensés approuvés	Exercice Financier en cours		Exercice Financier Précédents						
	20XX-20XX	0.00	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX
Montant Total		0.00							20XX-20XX
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités									
	Fonds non dépensés approuvés	Montant réel du trimestre 1	Montant réel du trimestre 2	Montant réel du trimestre 3	Montant réel du trimestre 4	Montant réel cumulés à ce jour	Solde		
Total Dépenses	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé									
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification.									
Signature :									
(Norm en lettres moulées et signature)									
Date:									
Attestation de l'agent de programme									
J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.									
Signature :									
(Norm en lettres moulées et signature)									
Date:									
Notes:									
* Amortissement (non permis)									
Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.									

AVENANT NUMÉRO 2

À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS DANS LA COMMUNAUTÉ D'ESSIPIT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2028

ENTRE : LE CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS D'ESSIPIT,
représenté par le chef
(ci-après appelé le « Conseil »)

ET : SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,
représenté par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
(ci-après appelé le « Canada »)

ET : LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,
représenté par le ministre de la Sécurité publique, le ministre responsable
des Relations avec les Premières Nations et les Inuit et le ministre
responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne,
agissant respectivement par le sous-ministre de la Sécurité publique, le
secrétaire général associé aux Relations avec les Premières Nations et les
Inuit et le secrétaire général associé aux Relations canadiennes (ci-après
appelé le « Québec »)

(ci-après collectivement appelés les « Parties »)

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les Parties ont conclu, le 23 août 2018, l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2028 (ci-après appelée l'« Entente »);

ATTENDU QUE, le cas échéant, l'Entente comprend toutes modifications antérieures au présent avenant effectuées par avenant signé entre les Parties;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Entente, conformément au sous-article 6.3 de cette entente, afin de soutenir la stabilisation de la prestation des services policiers;

ATTENDU QUE cette modification vise notamment à augmenter le budget opérationnel du Corps de police d'Essipit à partir de l'exercice financier 2022-2023;

ATTENDU QUE cette modification vise également à accorder une contribution supplémentaire relative à l'ajout de deux (2) policiers additionnels pour la prestation des services policiers;

PAR CONSÉQUENT, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante du présent avenant.
2. Toutes les modalités de l'Entente demeurent inchangées, hormis celles indiquées dans la présente modification.
3. Le paragraphe 2.1.2 de l'Entente est remplacé par ce qui suit :
 - 2.1.2 Le corps de police est constitué, pour l'exercice financier 2018-2019 et 2019-2020, d'un effectif minimum de trois (3) policiers (postes équivalents temps complet), incluant le directeur du corps de police, et de quatre (4) policiers, incluant le directeur du corps de police, à compter de 2020-2021. À compter de l'exercice financier 2022-2023 et pour les suivants à la présente entente, le corps de police sera constitué d'un effectif minimum de six (6) policiers (postes équivalents temps complet), incluant le directeur du corps de police.

Le corps de police est assisté, dans son travail, par le personnel de soutien requis.

4. Le sous-paragraphe 4.2.1 b) de l'Entente est remplacé par le suivant :

- b) selon le budget figurant à l'Annexe A de la présente entente, à :
 - 343 742 \$ pour l'exercice financier 2018-2019;
 - 353 195 \$ pour l'exercice financier 2019-2020;
 - 480 639 \$ pour l'exercice financier 2020-2021;
 - 493 857 \$ pour l'exercice financier 2021-2022;
 - 794 142 \$ pour l'exercice financier 2022-2023;
 - 815 981 \$ pour l'exercice financier 2023-2024;
 - 838 420 \$ pour l'exercice financier 2024-2025;
 - 861 477 \$ pour l'exercice financier 2025-2026;
 - 885 168 \$ pour l'exercice financier 2026-2027;
 - 909 510 \$ pour l'exercice financier 2027-2028;totalisant 6 776 131 \$ pour l'ensemble de l'Entente.

5. Les sous-paragraphe 4.2.2 e), f), g), h), i) et j) de l'Entente sont remplacés par les suivants :

- e) Pour l'exercice financier 2022-2023 :
 - 412 954 \$ pour le Canada;
 - 381 188 \$ pour le Québec.
- f) Pour l'exercice financier 2023-2024 :
 - 424 310 \$ pour le Canada;
 - 391 671 \$ pour le Québec.
- g) Pour l'exercice financier 2024-2025 :
 - 435 978 \$ pour le Canada;
 - 402 442 \$ pour le Québec.
- h) Pour l'exercice financier 2025-2026 :
 - 447 968 \$ pour le Canada;
 - 413 509 \$ pour le Québec.
- i) Pour l'exercice financier 2026-2027 :
 - 460 287 \$ pour le Canada;
 - 424 881 \$ pour le Québec.
- j) Pour l'exercice financier 2027-2028 :
 - 472 945 \$ pour le Canada;
 - 436 565 \$ pour le Québec.

6. Les exercices financiers de 2022-2023 à 2027-2028 de l'Annexe A de l'Entente sont remplacés par l'Annexe A jointe au présent avenant.

7. Le paragraphe 4.5.1 est remplacé par le suivant :

4.5.1 Les modalités suivantes s'appliquent au report des fonds non dépensés :

- a) Avec l'autorisation écrite du Canada et du Québec, le Conseil peut reporter les fonds non dépensés à la fin d'un exercice financier à l'exercice financier suivant, à l'exception des dépenses liées à la COVID-19, à condition que le financement ait été avancé et que le Conseil propose d'utiliser les fonds pour couvrir des dépenses admissibles énumérées dans la présente Entente ou à des fins compatibles avec ses objectifs et ses activités. Pour obtenir une telle autorisation écrite, le Conseil doit fournir au Canada et au Québec un avis écrit;
- b) L'avis doit décrire comment le Conseil prévoit utiliser les fonds non dépensés et inclure tout renseignement exigé par le Canada et le Québec et doit être présenté conformément à l'état de fonds non dépensés approuvés fourni à l'Annexe D - État des flux de trésorerie;
- c) Les fonds non dépensés doivent être clairement indiqués dans l'état des flux de trésorerie exigé au paragraphe 4.3.1 ainsi que dans les états financiers annuels vérifiés prévus au paragraphe 4.9.2. Toute somme qui n'est pas dépensée à l'expiration de la présente Entente, à moins qu'elle soit renouvelée, constitue une dette envers le Canada et le Québec.

8. Les annexes D et E de l'Entente sont remplacées par l'Annexe D jointe au présent avenant.
9. Toute référence à l'Annexe E dans l'Entente est une référence à l'Annexe D.
10. Le présent avenant peut être exécuté en plusieurs exemplaires, dont chacun sera considéré comme un original et dont tous constitueront un seul et même avenant. Chaque partie recevra tous les exemplaires signés; il est entendu que toutes les Parties n'ont pas à signer les mêmes exemplaires.
11. L'échange de copies du présent avenant et des pages de signature, que ce soit au moyen d'un document fait au format « Portable Document Format (PDF) », ou par tout autre moyen électronique conçu pour préserver le graphisme et l'apparence d'un document, ou par une combinaison de tels moyens, constituera une exécution et une transmission effective du présent avenant que les Parties pourront employer en toutes circonstances en lieu et place de l'original.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent avenant par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :

POUR LE CONSEIL,

LE CHEF

signé le

POUR SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,

LE DIRECTEUR PAR INTÉRIM
PROGRAMMES DES SERVICES DE POLICE
AUTOCHTONES
SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

signé le

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,



LE SOUS-MINISTRE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-03-23

signé le

et



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
AUX RELATIONS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS
ET LES INUIT

2023-03-27

signé le

et



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
AUX RELATIONS CANADIENNES

2023-03-27

signé le

Annexe A
Budget du corps de police

Revenus pour l'exercice financier 2022-2023

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	412 954,00 \$
Gouvernement du Québec	381 188,00 \$
Sous-total – En espèce	794 142,00 \$
Total du financement gouvernemental	794 142,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	794 142,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2022-2023

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouverne- mental et autres	Total
Assurance	3 010,00 \$	2 779,00 \$		5 789,00 \$
Coûts des installations policières	9 935,00 \$	9 171,00 \$		19 106,00 \$
Dépenses administratives	31 412,00 \$	28 995,00 \$		60 407,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	28 131,00 \$	25 968,00 \$		54 099,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	471,00 \$	434,00 \$		905,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	9 876,00 \$	9 117,00 \$		18 993,00 \$
Équipement policier	3 057,00 \$	2 821,00 \$		5 878,00 \$
Formation et recrutement	9 309,00 \$	8 593,00 \$		17 902,00 \$
Frais juridiques	940,00 \$	868,00 \$		1 808,00 \$
Honoraires professionnels	1 411,00 \$	1 303,00 \$		2 714,00 \$
Organes directeurs de la police	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	310 600,00 \$	286 706,00 \$		597 306,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	940,00 \$	868,00 \$		1 808,00 \$
Voyages en régions éloignées	2 822,00 \$	2 605,00 \$		5 427,00 \$
Sous-total – En espèce	412 954,00 \$	381 188,00 \$	0,00 \$	794 142,00 \$
Dépenses totales :	412 954,00 \$	381 188,00 \$	0,00 \$	794 142,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	424 310,00 \$
Gouvernement du Québec	391 671,00 \$
Sous-total – En espèce	815 981,00 \$
Total du financement gouvernemental	815 981,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	815 981,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	3 093,00 \$	2 855,00 \$		5 948,00 \$
Coûts des installations policières	10 223,00 \$	9 436,00 \$		19 659,00 \$
Dépenses administratives	32 275,00 \$	29 793,00 \$		62 068,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	28 905,00 \$	26 682,00 \$		55 587,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	484,00 \$	446,00 \$		930,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	10 148,00 \$	9 367,00 \$		19 515,00 \$
Équipement policier	3 141,00 \$	2 899,00 \$		6 040,00 \$
Formation et recrutement	9 579,00 \$	8 843,00 \$		18 422,00 \$
Frais juridiques	966,00 \$	892,00 \$		1 858,00 \$
Honoraires professionnels	1 450,00 \$	1 339,00 \$		2 789,00 \$
Organes directeurs de la police	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	319 140,00 \$	294 591,00 \$		613 731,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	966,00 \$	892,00 \$		1 858,00 \$
Voyages en régions éloignées	2 900,00 \$	2 676,00 \$		5 576,00 \$
Sous-total – En espèce	424 310,00 \$	391 671,00 \$	0,00 \$	815 981,00 \$
Dépenses totales :	424 310,00 \$	391 671,00 \$	0,00 \$	815 981,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	435 978,00 \$
Gouvernement du Québec	402 442,00 \$
Sous-total – En espèce	838 420,00 \$
Total du financement gouvernemental	838 420,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	838 420,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	3 178,00 \$	2 934,00 \$		6 112,00 \$
Coûts des installations policières	10 518,00 \$	9 709,00 \$		20 227,00 \$
Dépenses administratives	33 163,00 \$	30 612,00 \$		63 775,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	29 700,00 \$	27 416,00 \$		57 116,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	497,00 \$	459,00 \$		956,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	10 427,00 \$	9 625,00 \$		20 052,00 \$
Équipement policier	3 227,00 \$	2 979,00 \$		6 206,00 \$
Formation et recrutement	9 857,00 \$	9 099,00 \$		18 956,00 \$
Frais juridiques	993,00 \$	916,00 \$		1 909,00 \$
Honoraires professionnels	1 490,00 \$	1 376,00 \$		2 866,00 \$
Organes directeurs de la police	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	327 916,00 \$	302 691,00 \$		630 607,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	993,00 \$	916,00 \$		1 909,00 \$
Voyages en régions éloignées	2 979,00 \$	2 750,00 \$		5 729,00 \$
Sous-total – En espèce	435 978,00 \$	402 442,00 \$	0,00 \$	838 420,00 \$
Dépenses totales :	435 978,00 \$	402 442,00 \$	0,00 \$	838 420,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2025-2026

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	447 968,00 \$
Gouvernement du Québec	413 509,00 \$
Sous-total – En espèce	861 477,00 \$
Total du financement gouvernemental	861 477,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	861 477,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2025-2026

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	3 266,00 \$	3 014,00 \$		6 280,00 \$
Coûts des installations policières	10 822,00 \$	9 989,00 \$		20 811,00 \$
Dépenses administratives	34 075,00 \$	31 454,00 \$		65 529,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	30 517,00 \$	28 170,00 \$		58 687,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	511,00 \$	471,00 \$		982,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	10 714,00 \$	9 889,00 \$		20 603,00 \$
Équipement policier	3 316,00 \$	3 061,00 \$		6 377,00 \$
Formation et recrutement	10 143,00 \$	9 362,00 \$		19 505,00 \$
Frais juridiques	1 020,00 \$	941,00 \$		1 961,00 \$
Honoraires professionnels	1 531,00 \$	1 414,00 \$		2 945,00 \$
Organes directeurs de la police	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	336 932,00 \$	311 017,00 \$		647 949,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	1 020,00 \$	941,00 \$		1 961,00 \$
Voyages en régions éloignées	3 061,00 \$	2 826,00 \$		5 887,00 \$
Sous-total – En espèce	447 968,00 \$	413 509,00 \$	0,00 \$	861 477,00 \$
Dépenses totales :	447 968,00 \$	413 509,00 \$	0,00 \$	861 477,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	460 287,00 \$
Gouvernement du Québec	424 881,00 \$
Sous-total – En espèce	885 168,00 \$
Total du financement gouvernemental	885 168,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	885 168,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	3 356,00 \$	3 097,00 \$		6 453,00 \$
Coûts des installations policières	11 134,00 \$	10 277,00 \$		21 411,00 \$
Dépenses administratives	35 012,00 \$	32 319,00 \$		67 331,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	31 357,00 \$	28 944,00 \$		60 301,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	525,00 \$	484,00 \$		1 009,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	11 008,00 \$	10 162,00 \$		21 170,00 \$
Équipement policier	3 407,00 \$	3 145,00 \$		6 552,00 \$
Formation et recrutement	10 436,00 \$	9 633,00 \$		20 069,00 \$
Frais juridiques	1 048,00 \$	967,00 \$		2 015,00 \$
Honoraires professionnels	1 574,00 \$	1 452,00 \$		3 026,00 \$
Organes directeurs de la police	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	346 197,00 \$	319 570,00 \$		665 767,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	1 048,00 \$	967,00 \$		2 015,00 \$
Voyages en régions éloignées	3 145,00 \$	2 904,00 \$		6 049,00 \$
Sous-total – En espèce	460 287,00 \$	424 881,00 \$	0,00 \$	885 168,00 \$
Dépenses totales :	460 287,00 \$	424 881,00 \$	0,00 \$	885 168,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	472 945,00 \$
Gouvernement du Québec	436 565,00 \$
Sous-total – En espèce	909 510,00 \$
Total du financement gouvernemental	909 510,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	909 510,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Essipit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	3 448,00 \$	3 182,00 \$		6 630,00 \$
Coûts des installations policières	11 454,00 \$	10 573,00 \$		22 027,00 \$
Dépenses administratives	35 975,00 \$	33 208,00 \$		69 183,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	32 219,00 \$	29 740,00 \$		61 959,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	539,00 \$	498,00 \$		1 037,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	11 311,00 \$	10 441,00 \$		21 752,00 \$
Équipement policier	3 501,00 \$	3 231,00 \$		6 732,00 \$
Formation et recrutement	10 737,00 \$	9 911,00 \$		20 648,00 \$
Frais juridiques	1 076,00 \$	994,00 \$		2 070,00 \$
Honoraires professionnels	1 617,00 \$	1 492,00 \$		3 109,00 \$
Organes directeurs de la police	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	355 720,00 \$	328 358,00 \$		684 078,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	1 076,00 \$	994,00 \$		2 070,00 \$
Voyages en régions éloignées	3 232,00 \$	2 983,00 \$		6 215,00 \$
Sous-total – En espèce	472 945,00 \$	436 565,00 \$	0,00 \$	909 510,00 \$
Dépenses totales :	472 945,00 \$	436 565,00 \$	0,00 \$	909 510,00 \$

**ANNEXE D
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

État des flux de trésorerie																			
Identification du dossier (numéro de projet, région,...autre)		Nom du Bénéficiaire						Titre du Projet / Programme						Type du Financement			Exercice Financier		
REVENUS		Revenu cumulé Trimestre 1 / Période 1			Revenu cumulé Trimestre 2 / Période 2			Revenu cumulé Trimestre 3 / Période 3			Revenu cumulé Trimestre 4 / Période 4			Fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent			Total Exercice Financier Cumul Cumul trimestriel / Valeur pour la période		
Sources de Financement	Total Financement	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Dépenses réelles	Solde de surplus	Total Revenus prévus	Total Revenus réels	Solde restant du Financement
Financement de Sécurité publique Canada	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autre financement public (provincial, municipal ou territorial)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres sources de financement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	n/a	n/a	n/a	0.00	0.00	0.00
Total des fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent	0.00	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	n/a	n/a	0.00	0.00	0.00
Financement total sous l'Entente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
																		% Cumul approuvée par SP	n/a
																		% Cumul réel de SP	n/a
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités		Dépenses Cumulées Trimestre 1 / Période 1 0			Dépenses Cumulées Trimestre 2 / Période 2 0			Dépenses Cumulées Trimestre 3 / Période 3 0			Dépenses Cumulées Trimestre 4 / Période 4 0			Fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent			Dépenses Cumulées Total Exercice Financier		
Total Financement	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Total Prévision	Cumul des Dépenses réelles	Solde restant du Financement	
			0.00			0.00			0.00			0.00			0.00	0.00	0.00	0.00	
Total Dépenses	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Commentaires:																			
Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé										Attestation de l'agent de programme									
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification. Le bénéficiaire reconnaît qu'il a encouru un déficit de AJOUTER LE MONTANT au trimestre XXX										J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.									
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)										Signature : (Nom en lettres moulées et signature)									
Date:										Date:									
Notes: * Amortissement (non permis) * Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.																			

ANNEXE D
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

État de Fonds non Dépensés Approuvés								
Identification du dossier (numéro de projet, région,...autre)	Nom du Bénéficiaire			Titre du Projet / Programme			Type du Financement	
0	0			0			Contribution	
Résumé du Fonds non dépensés approuvés	Exercice Financier en cours	Exercice Financier Précédents						
	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX
Montant Total	0.00							
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités	Fonds non dépensés approuvés	Montant réel du trimestre 1	Montant réel du trimestre 2	Montant réel du trimestre 3	Montant réel du trimestre 4	Montant réel cumulés à ce jour	Solde	
						0.00	0.00	
Total Dépenses	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé								
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification.								
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)						Date:		
Attestation de l'agent de programme								
J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.								
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)						Date:		
Notes:								
* Amortissement (non permis) Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.								